

# DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2025 – 2026

## Association Académie de Sabre Laser - SQY

Centre Sportif Les Pyramides 4 mail de Schenefeld 78960 Voisins-le-Bretonneux

aslsqy@gmail.com Tél.: 07 86 95 15 52 linktr.ee/aslsqy

Association Loi 1901 n° W784004836 SIRET : 817884778 00025 – Code APE : 8551Z

ADHÉRENT – INFORMATIONS GÉNÉRALES				
NOM :	Prénom :			
Date de naissance ://	Lieu de naissance :			
Genre: □ F □ M □ Autre	<b>Latéralité :</b> □ Droitier □ Gaucher			
Adresse :				
Code Postal :	Ville :			
Téléphone :				
E-mail (en capitales) :				
En cas d'urgence, contacter :	N° Portable :			
Traitement médical à connaître (en cas d'urgence) :				
Besoin d'une attestation d'inscription (pour les CE par exemple)	: 🗆 Oui 🗆 Non			
RESPONSABLE LÉGAI	L (LE CAS ÉCHÉANT)			
Identité et coordonnées :				
NOM:	Prénom :			
Téléphone :				
E-mail (en capitales):				
Autorisation du responsable légal :				
J'autorise les enseignants diplômés et les responsables de l'Aca médicales pour faire soigner l'adhérent identifié ci-avant en cas	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
DROIT À I	L'IMAGE			
Par la présente adhésion, j'autorise l'Académie de Sabre Laser – SQY des structures sportives et lieux de pratiques) sur lesquelles je (cas c	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

que les classements issus des compétitions de l'ASL-FFE, dans des publications de supports de communication de l'Académie de Sabre Laser – SQY. Les photos pourront être publiées sur support papier, sur le site internet de l'association et / ou sur les réseaux sociaux de

□ Non

l'association. Les informations recueillies ne seront ni cédées ni vendues à des tiers.

□ Oui

# RESPONSABILITÉ DE L'ACADÉMIE DE SABRE LASER – SQY

L'Académie de Sabre Laser – SQY décline toute responsabilité en cas d'accident impliquant la responsabilité civile de l'adhérent en dehors de la salle d'entraînement, et en dehors des horaires des cours. L'enfant mineur doit être déposé et récupéré <u>dans</u> la salle d'entraînement. L'Académie de Sabre Laser – SQY décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels survenus dans l'enceinte des lieux de pratique mentionnés dans la section « Cours et horaires ».

COURS ET HORAIRES DE LA SAISON 2025 – 2026 REPRISE LE LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025					
COURS	HORAIRE	LIEU	COURS CHOISI(S):		
<b>Technique martiale</b> Débutants et confirmés – adultes à partir de 15 ans	Lundi : 20h00 – 21h00	Centre sportif Les Pyramides 4 mail de Schenefeld 78960 Voisins-le-Bretonneux	□ Inscription		
Cours de combat chorégraphié Débutants et confirmés – adultes à partir de 15 ans	Lundi : 21h00 – 22h30	Centre sportif Les Pyramides 4 mail de Schenefeld 78960 Voisins-le-Bretonneux	□ Inscription		
Combat sportif en arène (entraînement aux compétitions) Confirmés – 1 an de pratique minimum – adultes à partir de 15 ans	aux compétitions) Mardi: 20h30 – 22h30  Gymnase Alain Colas  2 boulevard Descartes 78180 Montigny-le-Bretonneux		□ Inscription		
Cours de combat sportif Débutants et confirmés – adultes à partir de 15 ans	Jeudi : 19h00 – 20h30	Gymnase Alain Colas  Jeudi : 19h00 – 20h30 2 boulevard Descartes 78180 Montigny-le-Bretonneux			
Combat chorégraphié (création d'une chorégraphie) Confirmés – 1 an de pratique minimum – adultes à partir de 15 ans	Vendredi : 20h00 –22h00	Maison de la danse Marcel Guillon Place marcel Guillon 78180 Montigny-le-bretonneux	□ Inscription		
Sabre laser loisir enfants (combat chorégraphié) Débutants et confirmés – enfants à partir de 11 ans	Samedi : 16h00 – 17h15  Laure rue de Port Royal		□ Inscription		
Sabre laser loisir enfants (combat sportif) Débutants et confirmés – enfants à partir de 11 ans	Samedi : 17h15 – 18h30	Dojo du Parc des Sports Maurice Laure rue de Port Royal 78960 Voisins-le-Bretonneux	□ Inscription		
Cours particulier à la demande réservé aux adhérents	Samedi : 18h30 – 19h15 19h15 – 20h00	Dojo du Parc des Sports Maurice Laure rue de Port Royal 78960 Voisins-le-Bretonneux			

Les dimensions des salles de pratique imposent un nombre maximum de participants à chaque cours : aucune adhésion ne sera validée par le club une fois ces limites atteintes.

Les adhérents s'engagent à venir uniquement aux cours auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s.

Les adhérents s'engagent à prévenir les enseignants en cas d'absence à un cours, pour permettre d'élaborer les cours en fonction du nombre de pratiquants et conserver un niveau de qualité satisfaisant pour tous et toutes.

Attention: pas de cours pendant les vacances scolaires!

## **COTISATION 2025 – 2026**

#### La cotisation est due annuellement (septembre à juin) pour toute inscription à l'Académie.

•	Tarif annuel pour un cours adultes d'1h00 :	250€
•	Tarif annuel pour un cours adultes d'1h30 ou 2h00 :	300€
•	Tarif annuel pour un cours enfants d'1h15 :	200€
•	Tarif annuel pour un cours supplémentaire après le premier :	+ 50€

En cas d'inscription à plusieurs cours, le montant de la cotisation est calculé sur la base du tarif le plus élevé. Par exemple, le tarif pour une inscription à un cours d'1h00 et un cours d'1h30 est de 350 €.

Ces tarifs incluent la licence et le passeport compétition.

#### MONTANT DE LA COTISATION DE L'ADHÉRENT POUR LA SAISON EN COURS :

Règlement par chèque(s) à l'ordre de « Académie de Sabre Laser - SQY ».

Possibilité de régler en 3 mensualités : encaissement des chèques début octobre, début décembre et début février de la saison en cours.

L'Académie de Sabre Laser – SQY ne procédera à aucun remboursement en cours d'année après l'inscription définitive.

## **LOCATION DE MATÉRIEL 2025 – 2026**

La location de matériel (sabre laser et protections) est valable pour la saison en cours (septembre à juin).

Tarif annuel pour la première année de pratique : ...... 50 €

• Tarif annuel pour la deuxième année de pratique : ..... 75 €

Nota : à partir de la troisième année de pratique, les adhérents doivent avoir leur propre matériel.

#### MONTANT DE LA LOCATION POUR LA SAISON EN COURS : ......

Règlement par chèques à l'ordre de « Académie de Sabre Laser – SQY » : 1 chèque pour la location et 1 chèque pour la caution.

Tout adhérent n'ayant pas rendu le matériel emprunté à la fin de la saison sportive verra son chèque de caution encaissé.

Toute lame en polycarbonate cassée ou sabre laser en mousse cassé par une mauvaise manipulation du pratiquant lui sera facturé 50 % du prix d'achat d'une lame neuve (28 € TTC\*) ou d'un sabre laser en mousse neuf (12 € TTC\*).

\* Prix TTC du produit neuf chez nos fournisseurs, donné à titre indicatif (susceptible d'évolution).

# DOCUMENT MÉDICAL À FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION

Le tableau ci-dessous indique la nature du document médical à fournir lors de l'inscription, selon la situation de l'adhérent. Ce document, dûment complété, devra obligatoirement être remis lors de l'inscription. En cas de non-respect, la licence ne sera pas délivrée et l'accès à la salle d'entraînement sera refusé.

	NOUVEL ADHÉRENT	RÉINSCRIPTION				
	ATTESTATION MÉDICALE <u>OU</u> CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE					
Mineurs	Remplir le « Questionnaire relatif à l'état de - Si toutes les <b>réponses sont négatives</b> , four - Si au moins <b>une réponse est positive</b> , four	rnir l'« Attestation de santé pour les mineurs » ;				
Majeurs non vétérans (moins de 40 ans durant la saison en cours)	CERTIFICAT MÉDICAL OBLIGATOIRE  La 1 <sup>re</sup> délivrance d'une licence nécessite la production d'un certificat médical datant de moins d'un an au jour de la demande d'inscription, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en club ET en compétition.	CERTIFICAT MÉDICAL <u>OU</u> ATTESTATION MÉDICAL <u>OBLIGATOIRE</u> Pour le renouvellement de licence, l'adhérent renseign questionnaire de santé correspondant (formulaire Cerfa SPORT), puis :  - Si toutes les réponses sont négatives : fournir u attestation médicale (modèle disponible auprès du clu dûment complétée et signée ;  - Si au moins une réponse est positive : four obligatoirement un nouveau certificat médical attesta l'absence de contre-indication à la pratique du sport club ET en compétition.				
Majeurs vétérans de moins de 65 ans (entre 40 et 64 ans durant la saison en cours)	CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE VÉTÉRAN OBLIGATOIRE  La 1 <sup>re</sup> délivrance d'une licence nécessite la production d'un certificat médical spécifique vétéran datant de moins d'un an au jour de la demande d'inscription, attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en club ET en compétition. Ce certificat médical doit être rempli et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires.	CERTIFICAT MÉDICAL SPÉCIFIQUE VÉTÉRAN <u>OU</u> ATTESTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE  Le certificat médical spécifique vétéran doit être rempli tous les 3 ans et signé par le tireur puis complété et signé par son médecin, qui choisira, en fonction des facteurs de risque de chaque personne, de demander ou non des examens complémentaires.  Les années où le certificat médical n'est pas exigé, l'adhérent renseigne le questionnaire de santé correspondant (formulaire Cerfa QS SPORT), puis :  - Si toutes les réponses sont négatives : fournir une attestation médicale (modèle disponible auprès du club) dûment complétée et signée ;  - Si au moins une réponse est positive : fournir obligatoirement un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport en club ET en compétition.				
Majeurs vétérans de 65 ans ou plus durant la saison en cours	Le certificat médical spécifique vétéran do	SPÉCIFIQUE VÉTÉRAN OBLIGATOIRE it être rempli tous les ans et signé par le tireur puis complété n fonction des facteurs de risque de chaque personne, de taires.				

□ Certificat médical

**DOCUMENT MÉDICAL À FOURNIR PAR L'ADHÉRENT POUR LA SAISON EN COURS :** 

□ Aucun

□ Attestation médicale

Tous les documents (certificat médical standard, questionnaires de santé et attestation pour les mineurs, auto-questionnaire de santé, certificat médical spécifique vétérans) sont téléchargeable sur le site :

https://www.ffescrime.fr/je-suis-en-club/dirigeants/certificats-medicaux-et-surclassements/

# SIGNATURE DE L'ADHÉRENT OU DU RESPONSABLE LÉGAL

Je déclare exacts les renseignements que j'a informations fournies. J'atteste avoir pris conna déontologie, et m'engage à les respecte <a href="https://www.ffescrime.fr/proteger-et-prevenir/">https://www.ffescrime.fr/proteger-et-prevenir/</a>	aissance des règ r (documents	lements de la l consultables	FFE en vigue et télécha	eur et de la	Charte	d'éthi	que et de
Fait à	le						
Signature de l'adhérent ou du responsable légal	<b>:</b>						

